



L'HEURE EST À L'ACTION !

Depuis plusieurs mois une vague de protestations sans précédent balaye notre pays.



A l'origine de la colère des gilets jaunes se trouvent les revendications historiques du mouvement ouvrier et notamment celles portées par notre Organisation Syndicale. A savoir le pouvoir d'achat des actifs et retraités et la défense du service public.

Les salaires bloqués, les pensions de retraites gelées, à la SNCF on connaît parfaitement le sujet !!!!

Il est donc naturel de retrouver des militants et adhérents FO cheminots dans les rangs des gilets jaunes.



La défense du service public fait partie de l'ADN de FO. C'est pour cela que nous avons combattu les lois ferroviaires de 2014 et 2018 et que nous qualifions de provocation la parution fin décembre, en plein mouvement des gilets jaunes, du décret de transfert des personnels SNCF vers le privé. Tout comme l'appel d'offre concernant les lignes Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon début janvier en même temps que le lancement du « Grand Débat ».

Nos camarades qui sont impliqués dans cette lutte se retrouvent donc également en première ligne de la répression gouvernementale qui s'abat.

Un d'entre eux s'est même retrouvé plus de 40 heures en garde à vue au motif d'être encore présent à 17h10 alors que la manifestation était autorisée jusqu'à 17h00...

Acculé le Gouvernement a dû lâcher quelques miettes !

La volonté de ce dernier est de décourager la résistance, c'est la raison de la répression sans égale qui s'abat sur les manifestants.

Il est possible ensemble de faire reculer ce Gouvernement !

Tout comme sa confédération, la fédération FO Cheminots appelle le **05 février 2019** à la mobilisation, y compris par la grève pour faire aboutir les revendications :

- Augmentation du SMIC à 1450 € net et augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minima sociaux, tant dans le privé que dans le public et la généralisation de la prime transport ;
- Maintien de l'ensemble des régimes de retraites existants et refus de de tout système universel par points ;
- Défense de l'assurance chômage et des droits des chômeurs, de la protection sociale collective et du salaire différé ;
- Préservation du service public, de sa présence territoriale et du statut des agents ;
- Défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifester ;
- Abrogation de la loi travail et des ordonnances travail.



RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !